



Objectifs et débouchés

Le master 2 Droit fiscal et douanier est un diplôme susceptible d'intéresser un large public pour des secteurs d'activités variés ; les professions juridiques (avocat d'affaires, juriste d'entreprise...) les services financiers et fiscaux de grandes entreprises, les cabinets d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes et enfin les administrateurs indépendants. De la même façon, ce diplôme prépare aux concours administratifs nationaux (magistrats, services de police et de gendarmerie) et permet d'envisager une intégration dans des services nationaux (TRAC-FIN) européens (OLAF) ou internationaux (Interpole, GAFI, OCDE).



Partenariat

Cette formation réunit les acteurs pertinents dans les domaines du droit fiscal, droit douanier et de la comptabilité. Des relations entre l'université de Cergy-Pontoise et la DGFIP et la DGDDI ont été mises en place afin de permettre aux étudiants d'acquérir une plus grande maîtrise des rouages administratifs. L'amélioration des relations entre l'administration et le contribuable participe également au bon fonctionnement du monde des affaires. Une collaboration est également mise en œuvre avec l'Institut international des sciences fiscales (IISF) pour les conférences annuelles intégrées dans le cadre de cette formation.



Public concerné

L'accès au M2 est ouvert aux étudiants titulaires d'un master 1 en droit ou d'un diplôme jugé équivalent. Le candidat aura acquis une culture juridique solide en droit fiscal général, droit fiscal des affaires, droit fiscal européen et international, mais également en comptabilité générale et analyse financière.

Procédure à suivre

À partir d'avril sur le site de l'université de Cergy-Pontoise – Faculté de droit – remplir un dossier de candidature dont la sélection s'effectue en 2 étapes.

L'admissibilité

Une commission (composée des membres de l'équipe pédagogique et d'intervenants) étudie les candidatures déposées sur le site internet de l'université et établit une liste de pré-admis selon les critères suivants :

- ▶ être titulaire d'un master 1 de droit ;
- ▶ les expériences professionnelles ;
- ▶ un bon niveau d'anglais.

L'admission

Après une présélection des dossiers et un entretien de 15 mn, l'équipe enseignante statue sur les demandes. Au cours de l'entretien, la commission évalue :

- ▶ la motivation du candidat ;
- ▶ la cohérence du cursus (cf prérequis) ;
- ▶ l'aptitude à signer un contrat d'apprentissage (signature en cours, demandes déposées...).

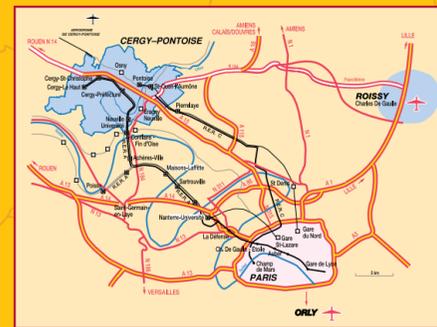


UFR droit
Site des Chênes 1 - 33 boulevard du Port - 95011 Cergy-Pontoise cedex
www.u-cergy.fr



Pour plus d'informations

www.u-cergy.fr



Organisation de la DGFIP
et de la DGDDI
Droit fiscal des affaires approfondi
Droit douanier
Fiscalité internationale
Comptabilité et analyse financière
TVA intracommunautaire
Contrôle fiscal et douanier
Contentieux fiscal et douanier
Moyens de lutte contre la fraude
et l'évasion fiscales

www.u-cergy.fr



MASTER 2

Droit fiscal Mention Droit des affaires Parcours Droit fiscal et douanier

Formation initiale | Formation continue | Formation par l'apprentissage



Présentation de la formation

Le master 2 Droit fiscal et douanier de la faculté de droit de Cergy-Pontoise propose une spécialisation dans les disciplines juridique et comptable pour tenir compte de l'évolution de l'environnement économique, de la mondialisation des échanges et de la réalisation de l'Union européenne, dans le cadre des obligations fiscales et douanières des entreprises. Ce phénomène conduit à mettre l'accent sur une double compétence, juridique et comptable.

L'évolution des règles fiscales et douanières est l'un des piliers de la construction de l'Union européenne (UE) et un rouage essentiel pour les entreprises dans le cadre de leurs échanges internationaux.

Aujourd'hui, les opérations de commerce international sont confrontées à de nouveaux défis : les normes de droit fiscal et douanier doivent garantir le flux des échanges, tout en répondant aux contrôles nécessaires imposés par les autorités administratives. Afin de répondre à une préoccupation majeure du monde entrepreneurial, cette formation unique en son domaine permettra d'assurer un équilibre entre des objectifs orientés vers une connaissance des pratiques et des procédures fiscales et douanières, et des règles de fond modernisées en réponse à l'obligation de coopération entre les différents États. Cette formation de droit fiscal et douanier prend en compte les mutations que connaissent le droit et l'organisation de sa fonction dans les entreprises. En effet, le droit tient une place toujours croissante dans l'économie et celle-ci se mondialise et s'uniformise par les techniques qu'elle emploie notamment au regard de la fiscalité, des droits de douane, et de la comptabilité.

En période de crise et de compétition sur les marchés internationaux, l'enjeu fiscal et douanier ne peut en aucun cas être négligé, notamment au regard des pénalités de manquement ou d'infraction à la réglementation, du montant élevé des droits payés et du rôle majeur joué par les professionnels du dédouanement. Pourtant, la donnée fiscale et douanière demeure encore mal connue du monde de l'entreprise.

Pourquoi étudier le droit douanier ?

Le droit douanier n'est pas un droit autonome par rapport au droit fiscal. La mission des agents des douanes relève historiquement de l'application des droits de douanes. Le conseil constitutionnel considère que cette mission relevant des droits de douane a un caractère fiscal puisqu'il s'agit de contributions indirectes. Ainsi le droit douanier fait partie intégrante du droit fiscal et la DGDDI constitue bien une des administrations fiscales françaises ayant pour mission de s'occuper notamment des droits de douanes.

Les droits de douane sont un impôt de consommation qui frappe les marchandises à l'importation ou à l'exportation, ce qui conduit à réglementer aussi leur partage sur le territoire. Mais c'est surtout l'entrée des denrées de provenance étrangère qui donne lieu à des perceptions établies pour maintenir l'égalité entre les denrées ou marchandises importées et leurs similaires assujettis à l'intérieur, à des taxes de consommation. Ce peut être également un encouragement à certaines industries nationales et à les défendre contre la concurrence étrangère. Cette protection des productions nationales a disparu en ce qui concerne les barrières douanières, évolution nationale évidente du fait de la construction de l'union douanière.

À l'image du droit fiscal, le droit douanier se caractérise par une intégration européenne particulièrement avancée. Cet aspect est souligné dans ce master 2 où les matières de droit fiscal et douanier ont acquis une dimension internationale tout en conservant, ce qui peut paraître paradoxal, des fondamentaux processuels et répressifs essentiellement nationaux. Ce sont des disciplines majeures des échanges commerciaux alors que les instances administratives fiscales et douanes souvent méconnues, ont vu leurs fonctions se diversifier et participer à une approche sécuritaire de plus en plus affirmée.

Comment minorer les risques fiscaux et douaniers ? Comment optimiser la fonction fiscale et douanière dans une entreprise ? Comment gérer au mieux un contentieux fiscal ou douanier ?

L'ambition de ce master est de permettre la maîtrise des règles fiscales et douanières souvent complexes lorsqu'elles touchent l'entreprise dans ses relations internationales et d'envisager la prévention, la détection et la répression de la fraude.



Contenu de la formation

2^e année

Semestre 3 - 30 ECTS			
UE1 - Fiscalité de l'entreprise	ECTS	COE FF	VH
Droit fiscal des sociétés et des restructurations	5	6	48
Droit douanier	5	5	36
Procédures fiscales	5	4	28
UE2 - Fiscalité internationale			
Fiscalité des groupes	3	3	25
Prix de transferts	3	3	20
Conventions fiscales internationales	3	3	19
UE3 - Comptabilité			
Comptabilité approfondie	2	2	20
Conférences d'actualité et de méthodologie	Bonus	Bonus	40
Sensibilisation à l'organisation de la DGFIP et DGDDI			
UE3 - Environnement linguistique			
Anglais des affaires	2	2	24
Fiscalité comparée	2	2	6



2^e année

Semestre 4 - 30 ECTS			
UE1 - Fiscalité de l'entreprise	ECTS	COE FF	VH
TVA intracommunautaire et internationale	4	4	36
Imposition du capital	4	4	35
Analyse financière	4	4	20
UE2 - Pénal fiscal et douane			
Fraude et évasion fiscales européenne et internationale	3	2	20
Délits fiscaux	3	2	10
Délits douaniers	3	2	10
UE3 - Contentieux			
Contentieux fiscal	2	2	10
Contentieux douanier	2	2	10
UE4 - Recherche individuelle ou collective			
Mémoire de spécialisation	3	6	
Stage / Apprentissage et évaluation	Bonus	2	20
UE5 - Professionnalisation			
Conférences d'actualité : procédure pénale	Bonus		10



Équipe pédagogique

Universitaires

Jean-Luc Albert	PR, université d'Aix-Marseille
Mehdi Djouhri	Chargé de cours à l'université d'Evry (droit fiscal)
Thierry Lambert	Professeur, université d'Aix-Marseille
Christophe De La Mardiere	PR CNAM
Karim Sid Ahmed	MCF, université de Cergy-Pontoise
Laurence Vapaille	MCF, université d'Evry

Professionnels

Rudy Barthelemy	Directeur fiscal Groupe AXEREA
Cédric Bernard	Avocat, cabinet e-tax (droit fiscal) (droit fiscal)
Jean-Claude Bouchard	Avocat
Damien Coursodon	Cours des comptes, vérificateur
Frédéric Dal Vecchio	Docteur en Droit et Avocat (FDV avocat)
Jean-Claude Drie	Cabinet BEA Paris, spécialité droit fiscal
Hervé Kruger	Expert-comptable, Cabinet AUVENS GALET OLDRA
Isabelle Merle	Administratrice adjointe des finances publiques, responsable de la division contrôle fiscal
Patrick Maupard	Maupard Fiduciaire
Frank Robine	Expert-comptable
Matthieu Toret	Avocat, cabinet Hedeos (droit douanier)



Équipes de recherche

► **Laboratoire d'études juridiques et politiques (LEJEP)** : créé depuis 2009 par la fusion de différents centres de recherche, le LEJEP a le statut d'équipe d'accueil dans laquelle 46 enseignants-chercheurs sont membres et 60 étudiants doctorants sont accueillis.

► **Institut International de sciences fiscales (IISF)** : créé en 2008 par la volonté d'enseignants-chercheurs fiscalistes, de professionnels du droit fiscal issus du monde de l'entreprise ou de professions juridiques (avocats, magistrats, agents de la DGFIP et DGDDI) français ou étrangers, IISF développe des travaux permettant une comparaison des systèmes fiscaux. L'institut organise des colloques et conférences permettant aux professionnels du droit et universitaires de s'exprimer.